

Société SSII, Expertise online

Siège social : Avenue Habib Thameur, Immeuble Attijari Bank
Rez-de-chaussée - 3000 Sfax
Identifiant unique : 418285W
Matricule Fiscal : 418285W/A/M/000
Tél : 74 221 741 - Fax : 74 297 234
e-mail : formationexperts@gmail.com

Contrat d'abonnement annuel à l'application « Timesheet »

-Version en date du 29 Aout 2023-

Préambule :

Les présentes conditions et tous les autres documents mis en ligne sur le site timesheet.tn forment un **Contrat** électronique aux termes de la loi n° 2000-83 du 9 août 2000, relative aux échanges et au commerce électronique, entre :

L'éditeur de l'application « **TIMESHEET** », SOCIETE DE SERVICES INFORMATIQUES ET D'INTERNET « **SSII Expertise Online** » SARL au capital de 90.000 Dinars, Identifiant Unique : 418285W, Siège social : Av. Habib Thameur, Immeuble Attijari Bank - 3000 Sfax, ci-après dénommé : « SSII expertise online », *D'une part, Et,*

..... agissant en tant que professionnel, qui s'abonne au service « **TIMESHEET** » de la SARL « **SSII expertise online** » et qui possède un compte administrateur ci-après dénommé le « Client », *D'autre part,*

L'abonnement annuel implique l'acceptation expresse, pleine et entière par le « Client » du présent contrat d'abonnement ainsi que toutes les conditions d'utilisation de l'application

« **TIMESHEET** ».

Le « Client » déclare disposer du pouvoir et de la capacité de s'engager dans le présent contrat et confirme avoir vérifié l'adéquation du Service choisi à ses besoins.

« **SSII Expertise Online** » ne peut être tenue à aucune garantie sur les limites de l'application « **TIMESHEET** » par rapport à des besoins spécifiques du client abonné. Le « Client » déclare s'engager en parfaite connaissance de cause.

Les présentes stipulations contractuelles peuvent être modifiées à tout moment par SSII Expertise Online. La dernière version en date des stipulations contractuelles de l'abonnement

« **TIMESHEET** » se trouve à l'adresse du Site Internet <https://timesheet.tn>.

ARTICLE 1 - OBJET :

Le présent contrat d'abonnement annuel a pour objet de définir les conditions, notamment techniques et financières, aux termes desquelles « SSII expertise online » met son application « **TIMESHEET** » à la disposition du « Client ».

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE SSII EXPERTISE ONLINE :

« SSII expertise online » s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'une prestation de qualité conformément aux usages normaux de la profession et aux règles de l'art relevant des domaines d'intervention sous son emprise.

« SSII expertise online » ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement affectant le réseau Internet ou de toute baisse ou interruption de l'accès aux serveurs liée à toute opération de maintenance sur ces derniers ou un problème technique au niveau de l'hébergeur (OVH CLOUD, France).

« SSII expertise online » ne saurait être tenue responsable de toute mauvaise manipulation de l'application par le « Client » qui engendrerait une perte de données telle que la suppression des entités (exemple la suppression d'un compte collaborateur) et de toute déficience humaine ou de contrôle interne dépendant du « Client ».

ARTICLE 3 - RESPONSABILITE DE L'ABONNE

Le « client » est responsable des données personnelles le concernant ainsi que des données personnelles de son personnel, de ses collaborateurs, de ses sous-traitants et de ses clients.

Il s'engage à sensibiliser l'ensemble des personnes dont il autorise ou donne l'accès à « **TIMESHEET** » de protéger leur code d'accès et de rester vigilants, en tout temps et en toute circonstance, quant à la protection des données de l'abonné, de son personnel, de ses collaborateurs, de ses sous-traitants ainsi que de celles relatives à ses clients.

Le « client » gère, sous sa responsabilité exclusive, l'octroi et le retrait des codes d'accès et leur niveau de sécurisation contre tout accès malveillant.

Le « client » gère, sous sa responsabilité exclusive, l'octroi et le retrait des autorisations et des droits d'accès de ses comptes collaborateurs aux espaces de gestion de l'application.

ARTICLE 4 – SERVEUR DE BASE DE DONNEES PRIVE :

Au cas où le client opte pour un serveur de base de données privé, « SSII expertise online » intervient uniquement pour configurer l'application timesheet de sorte à assurer la communication avec le serveur base de données du « Client ».

Le « client » gère, **sous sa responsabilité exclusive**, la sauvegarde, la disponibilité, la mise à jour et la protection de son serveur.

Le « Client » reconnaît avoir pris connaissance des limitations de l'utilisation d'un serveur de base de données privé telle que la latence de connexion causée par l'utilisation de lignes de communication cryptées (VPN/SSL),

La responsabilité de « SSII expertise online » ne sera nullement engagée dans les cas où le fonctionnement de l'application « **TIMESHEET** » se trouve affecté ou suspendu à cause d'un problème lié au serveur de base de données privé du « Client ».

« SSII expertise online » n'est pas obligé de participer à la procédure de la configuration, de maintenance et de mise en place du serveur de base de données privé du « Client ».

Le « Client » doit communiquer à « SSII expertise online » toute l'information relative à son serveur de base de données privé, tel que les capacités du serveur, l'emplacement physique, les sous-traitants intervenant le cas échéant etc.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE LIMITATION DE LA RESPONSABILITE DE SSII EXPERTISE ONLINE :

La partie applicative de l'application (l'application web) « **TIMESHEET** » est hébergée dans des serveurs virtuels privés loués auprès de l'hébergeur OVH CLOUD, dans le centre des données de Gravelines, France.

Le « Client » reconnaît avoir pris connaissance des « CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE DE LOCATION DE SERVEUR(S) PRIVE(S) VIRTUEL(S) » de OVH CLOUD constituant un contrat électronique entre « SSII expertise online » et OVH CLOUD.

Le « Client » déclare exprimer son accord sur ces conditions et termes.

Si « SSII expertise online » décide de changer d'hébergeur, elle en informe le « Client ».

La responsabilité de « SSII expertise online » ne sera pas engagée dans les cas où l'exécution du contrat ou de toute obligation incombant à « SSII expertise online » au titre du présent contrat ou des conditions d'utilisation publiées sur le site <https://timesheet.tn> est empêchée, limitée ou dérangée en raison d'événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à son contrôle, tels que, par exemple, panne de matériel ou de logiciel, incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de « SSII expertise online » (dénommé ci-après un « Cas de Force Majeure »).

La garantie totale de la sécurité et la confidentialité des données n'est pas assurée par « SSII expertise online ». Cependant, « SSII expertise online » met en œuvre les méthodes requises pour le faire au mieux.

La responsabilité de « SSII expertise online » ne sera pas engagée dans le cas d'une perte ou fuite des données à cause des vulnérabilités de sécurité ou problèmes dans les systèmes d'exploitation des serveurs, dans les moteurs des bases de données, dans les technologies et les langages de programmation utilisés ou dans l'infrastructure réseau de l'hébergeur. Cependant, « SSII expertise online » effectue les mises à jour et fait au mieux pour empêcher ce type de problème.

En cas de maintenance ou de mise à jour qui peut causer des ruptures ou des perturbations dans le service, « SSII expertise online » informe le « Client » par tout moyen.

ARTICLE 6 - CLIENT ADMINISTRATEUR **TIMESHEET**

L'accès au compte administrateur du « Client » est réalisé grâce à un identifiant et à un code confidentiel (e-mail et mot de passe) permettant au « Client » de s'identifier auprès de « **TIMESHEET** » et d'opérer directement diverses opérations de gestion et d'administration ainsi que de saisie et de suivi.

Toute action exécutée dans « **TIMESHEET** » après l'authentification via l'e-mail et le mot de passe du « Client » (compte administrateur) est réputée passée personnellement par le « Client » via son compte administrateur. « SSII expertise online » ne pourra être tenue pour responsable de toute utilisation de ces identifiants.

Le « Client » est seul responsable de la gestion de son identifiant et du ou des mots de passe nécessaires à l'utilisation du Service. « SSII expertise online » décline toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des identifiants et mots de passe du compte administrateur.

Toute perte, vol ou divulgation, intentionnelle ou non, des identifiants et/ou mots de passe, relèvent de la responsabilité exclusive du « Client ». Le « Client » supportera seul les dommages et les conséquences de perte ou de falsification des données, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le « Client » aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe ou bien par son personnel qui dispose des autorisations et des droits de gestion dans l'application. De même, le « Client » supporte seul les conséquences de la perte ou de la divulgation du ou des mots de passe précités.

Dans tous les cas de perte ou de vol de l'identifiant de l'administrateur ou autres et/ou du mot de passe, le « Client » informe « SSII expertise online », s'il le juge nécessaire, sans délai afin qu'elle puisse, éventuellement, l'aider à la récupération de son mot de passe.

ARTICLE 7 - TARIFICATION et renouvellement annuel de l'abonnement

Les tarifs d'abonnement en vigueur sont affichés sur le site <https://timesheet.tn>. Le prix annuel de l'abonnement fait l'objet d'une facture payable au comptant à réception. La conclusion de l'abonnement n'est parfaite qu'après paiement du prix.

« SSII expertise online » se réserve le droit de modifier ses prix pour l'avenir à tout moment. Le « Client » dispose du droit de demander la résiliation du présent contrat à son terme. Le renouvellement de l'abonnement vaut acceptation des tarifs et de toutes les conditions commerciales de « SSII expertise online ». Les modifications de tarifs s'appliquent à compter de la date de renouvellement de l'abonnement.

Dans le cadre du renouvellement du Service « **TIMESHEET** » du « Client », et en cas de retard de paiement de plus de quatorze (14) jours, « SSII expertise online » est en droit de désactiver sans délai le Service au « Client ». Le défaut de paiement équivaut résiliation de l'abonnement par le « Client ».

Le « Client » peut régulariser sa situation durant les quatorze (14) jours suivant la date d'échéance pendant laquelle « SSII expertise online » conserve les données avant rupture et la possibilité de réactiver le Service impayé.

Dans tous les cas, « SSII expertise online » ne conserve aucune donnée au-delà de quarante (40) jours de la date d'expiration.

ARTICLE 8 - UTILISATION CONFORME

Le « Client » s'engage à utiliser l'application « **TIMESHEET** » en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 9 - MANIPULATION ET CONFIGURATION DU SERVICE

Le « Client » est responsable de toutes configurations qui affectent les statistiques et les rapports présentés dans l'application.

Le « Client » (l'abonné et son personnel et les personnes à qui il a donné un droit d'accès) est responsable sur toutes les données fournies à l'application par lui-même ou bien par son personnel notamment dans les modules des estimations des coûts, la gestion des débours et des notes de frais, la gestion des décomptes et contrôle de gestion ainsi que les autres modules de « **TIMESHEET** ».

Tous les rapports, les statistiques ou les Dashboard présentés ou bien générés via l'application « **TIMESHEET** » n'ont en soi aucune force juridique, comptable, fiscale ou sociale.

« SSII expertise online » ne saurait être tenue responsable de l'impact de toutes erreurs de calcul ou de présentation dans les rapports, les statistiques ou les Dashboard présentés ou bien générés via l'application « **TIMESHEET** ».

Le « Client » est responsable de la configuration du système de clôture automatique des journées dans « **TIMESHEET** », par défaut, le système n'autorise l'ajout ou la modification que dans la journée courante.

« SSII expertise online » décline toute responsabilité pour tout changement dans des interventions saisies par le collaborateur dans le cas où le délai de clôture automatique des journées est supérieur à une journée. La clôture limite le droit du collaborateur d'ajouter et/ou de modifier ses interventions saisies dans des journées au-delà de l'intervalle de clôture fixé sans passer par la demande de validation par un superviseur.

Le « Client » est tenu de créer les comptes « **TIMESHEET** » de ses collaborateurs manuellement ou par invitation, les collaborateurs s'authentifient via un e-mail et un mot de passe. Le « Client » administrateur peut changer les identifiants de ses collaborateurs ou désactiver leurs comptes.

ARTICLE 10 - FORMATION D'UTILISATION ET ASSISTANCE :

L'utilisation de « **TIMESHEET** » équivaut reconnaissance par le « Client » qu'il a reçu la formation adéquate aux principes d'utilisation de l'application.

« SSII expertise online » met à la disposition du « Client » le site web <https://documentation.timesheet.tn> qui contient des vidéos et des articles pour expliquer les différents modules de l'application.

« SSII expertise online » informe et crée une vidéo d'explication à chaque intégration d'un nouveau module.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES :

« SSII expertise online » informe le « Client » que les données à caractère personnel qu'il utilise dans le cadre du Service « **TIMESHEET** » sont enregistrées, dans le respect de la loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel et du décret n° 2007-3004 du 27 novembre 2007 fixant les conditions et les procédures de déclaration et d'autorisation pour le traitement des données à caractère personnel.

Le traitement des données à caractère personnel des clients de « SSII expertise online » a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles (INPDP).

Le « Client » dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données à caractère personnel le concernant si celles-ci sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Les données transmises par le « Client » sont conservées pendant l'exécution du Service jusqu'à la rupture de l'abonnement et la clôture (fermeture) du compte « Client ».

« SSII expertise online » ne procède à aucune divulgation ni revente des données personnelles relatives au Client.

« SSII expertise online » informe le « Client » que la protection des données personnelles ne peut être totale dans un réseau ouvert tel que l'Internet. D'autres internautes peuvent en particulier, le cas échéant, être en mesure de perturber la sécurité du réseau et de contrôler certains échanges d'informations. Le « Client » est seul responsable des données qu'il possède, ainsi que des données transmises via Internet et enregistrées sur des serveurs Web.

ARTICLE 12 - DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat d'abonnement est reconduit par tacite reconduction. Le début de l'utilisation du service « **TIMESHEET** » marque l'application du contrat à l'égard du « Client ». Le « Client » a le droit de demander la résiliation du présent contrat par tout moyen laissant une trace écrite. Le défaut de paiement du renouvellement d'abonnement équivaut résiliation unilatérale par le « Client ».

Toutes les données relatives au compte du « Client » sont supprimées d'une façon irréversible après quarante (40) jours de la résiliation.

ARTICLE 13 - LIMITATION D'INDEMNISATION

Dans le cas où la responsabilité de « SSII expertise online » est établie, les indemnités de quelle que nature ou origines qu'elles soient sont limitées d'un commun accord au montant de l'abonnement annuel en cours.

Toute autre indemnisation est formellement exclue.

ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE - REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le présent contrat est régi par le droit tunisien.

Les différends non résolus à l'amiable seront de la compétence exclusive des tribunaux de Sfax - Tunisie.

ARTICLE 15 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, chaque partie élit domicile dans l'adresse communiquée à l'autre partie au moment de la souscription de l'abonnement.

Fait à le ...